

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 17 (1932)
Heft: 11

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Impression et Expédition:

IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE.

Rédaction et Administration (adresses, etc.):

BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL.

À propos du 30^{me} Anniversaire de la fondation de l'Union suisse

Le seul moyen d'assurer l'avenir des Caisses de Crédit Mutuel est l'organisation grâce à laquelle les différentes Caisses locales ne demeurent plus isolées et ne sont plus assujetties aux événements accidentels et aux vicissitudes du temps, parce que cette organisation assure, pour ainsi dire, à chacune d'elles une administration continue qui sera transmise à la postérité la plus lointaine.

F.-G. RAIFFEISEN.

Il y a eu 30 ans le 25 septembre dernier que l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel (système Raiffeisen) a été constituée.

Cet heureux anniversaire est pour tout Raiffeiseniste une occasion de remonter à l'époque de la fondation de notre organisation centrale, afin de fouiller les intentions des initiateurs, de mesurer ensuite le chemin parcouru entre le point de départ et l'étape actuelle pour pouvoir finalement examiner les perspectives d'avenir et la tâche qui reste encore à accomplir.

...

Quand, au début de ce siècle, sous l'énergique impulsion du curé Traber, un certain nombre de Caisses Raiffeisen eurent été fondées en Suisse, celles-ci éprouvèrent le besoin de s'unir pour défendre leurs intérêts communs. Dans l'isolement, les Caisses se heurtaient à des difficultés de tous ordres, et les excellents résultats obtenus à l'étranger par le moyen des fédérations centrales dictaient clairement la marche à suivre. Le curé Traber se rendait bien compte combien justes étaient ces paroles de Raiffeisen: « Les Caisses Raiffeisen doivent absolument être réunies en aussi grand nombre que possible, si le résultat que l'on a en vue pour l'ensemble de la population doit être atteint ». L'idée de constituer une Union et de l'organiser préoccupa surtout le curé Traber et son ami et principal collaborateur, l'avocat Beck, de Sempach. Ces deux pionniers de la première heure constataient en effet que la plupart des élans se brisaient contre des difficultés, que seul pouvait écarter un Office central capable d'assister les Caisses

lors de la fondation, de les guider ensuite, de régulariser les besoins d'argent et d'effectuer les révisions. « Une Union Centrale, c'est pour nous l'œuf de Colomb » disait typiquement Beck.

En collaboration avec le curé Traber, Georges Beck élaborait un projet de statuts, et l'on convoqua les 21 Caisses Raiffeisen connues alors en Suisse à une réunion préparatoire qui eut lieu à Lucerne, le 12 juin 1902. Cette assemblée, à laquelle 15 Caisses étaient représentées par 22 délégués, vota des conclusions favorables au projet d'une Union suisse de toutes les Caisses Raiffeisen. Toutes les formalités devant précéder l'assemblée constituante ayant été remplies, celle-ci fut alors convoquée pour le 25 septembre 1902, à Zurich.

Dix Caisses seulement répondirent alors à cette invitation en se faisant représenter par 21 délégués. Les onze autres Caisses restaient à l'écart en faisant entrevoir leur adhésion pour plus tard, c'est-à-dire manifestaient cette attitude indéfinie que l'on rencontre si communément aujourd'hui auprès des individus lors de la fondation de nouvelles Caisses. Malgré le nombre restreint des courageux adhérents, l'assemblée se déroula normalement. Les statuts furent définitivement adoptés; ce sont — à peu de chose près — ceux qui sont encore en vigueur aujourd'hui. Un Comité de direction de trois membres fut élu et à sa tête le curé Traber qui était désigné comme directeur de l'Union. Quel bon esprit régnait dans cette assemblée et de quel sentiment de joyeuse confiance étaient animés les représentants des dix premières Caisses de l'Union! C'est ce qui ressort du procès-verbal de la séance dont l'extrait suivant mérite d'être cité: « A une heure avancée de l'après-midi, et après un travail sérieusement accompli, les Raiffeisenistes suisses se dispersèrent aux quatre vents des cieux, ayant tous la conscience joyeuse et cette confiance que l'œuvre qui venait de débuter modestement et dont ils avaient délibérément posé les fondements en ce jour deviendrait bientôt un puissant soutien

» des classes moyennes en se développant dans les diverses régions de notre patrie suisse et que les générations futures béniraient l'assemblée de Zurich, et ses 21 participants. Dieu le veuille! »

Lors de la première assemblée générale qui eut lieu en 1903, des progrès réjouissants purent déjà être enregistrés. Dix-huit Caisses y étaient représentées par 42 délégués. En rapport avec l'accroissement du nombre des Caisses et avec le développement constant de l'Union, ces assemblées annuelles prirent petit à petit une importance considérable. Elles réunissent aujourd'hui de 600 à 700 délégués et sont de vrais congrès coopératifs.

Au début, le mouvement Raiffeiseniste n'englobait que la Suisse alémanique. La première Caisse de la Suisse française est celle qui fut fondée par le pasteur Rochat, à Valeyres (Vaud), en 1906. Depuis 1913, le mouvement embrasse aussi la Suisse romanche et depuis 1923, la Suisse italienne. L'état des 566 Caisses qui existaient au jour du trentième anniversaire se répartit entre les quatre langues nationales comme suit: allemand: 376, français: 185, romanche: 3, italien: 1.

Comme les initiateurs l'escomptaient, la fondation de l'Union donna de suite une impulsion considérable au mouvement Raiffeiseniste suisse. Il suffit pour s'en convaincre, de consulter le petit tableau statistique ci-après, présentant le développement des Caisses affiliées:

Année	Nombre de Caisses	Membres	Bilan en millions de frs.	Roulement en frs.	Réserves lrs.
1903	25	1,740	1,7	6,0	10,581
1912	159	10,739	25,5	57,0	390,293
1921	302	24,366	112,8	290,6	2,136,240
1931	541	48,318	297,7	639,5	8,459,182

Ce n'était pas tâche aisée de réaliser le programme de l'Union avec les moyens limités dont on disposait. Mais chacun se mit à la tâche avec beaucoup de sens pratique et aussi avec beaucoup d'enthousiasme, contribuant ainsi à l'heureuse réalisation des idées Raiffeisenistes et du programme dont on avait reconnu l'excellence. Petit à petit, les fondements purent être consolidés et l'Union

s'édifia bientôt de si forte façon qu'elle pu résister efficacement à toutes les vagues submersives.

Durant les dix premières années, l'activité de l'Union se limita au service de renseignements, à la révision des Caisses affiliées et à la livraison du matériel et des formulaires nécessaires à la tenue de la comptabilité et à la gestion générale. Une Caisse Centrale indépendante fonctionna également pendant quelques années dans le cadre de l'Union. Mais ses moyens étaient si limités que, de 1904 à 1912, l'Union dut confier à une Banque le soin d'assurer le service financier des Caisses affiliées. En 1912, le siège de la Centrale qui était alors à Bichelsee fut transféré à St-Gall et un employé professionnel fut engagé en la personne du directeur actuel de l'Union. Cette nouvelle organisation permit alors la réalisation de l'autonomie de la Caisse Centrale et consacra ainsi la plus grande conquête de l'Union. Le mouvement put s'émanciper entièrement de la tutelle des banques et la Caisse Centrale devint la vraie épine dorsale financière du développement ultérieur de l'Union et du mouvement Raiffeiseniste suisse. Le Bureau Central prit une nouvelle extension par l'institution d'un Secrétariat chargé de la défense des intérêts généraux des Caisses affiliées, des conférences et de la propagande. Depuis 1912, l'Union possède un organe officiel en langue allemande tirant actuellement à 9200 exemplaires, et dès 1916, un bulletin en langue française (tirage actuel: 3.100 exemplaires).

Laissons parler les quelques chiffres ci-après qui marquent le développement successif de la Caisse Centrale:

Année	Bilan	Roulement	Capital social	Réserves
1903	240,516	810,120	2,400	221
1912	1,755,000	9,410,000	134,600	10,140
1921	11,002,000	188,428,000	908,000	80,000
1931	38,554,000	424,640,000	2,000,000	600,000

A côté de la Caisse Centrale, l'Office de Révision prit également une importance de premier ordre dans l'activité de l'Union. Si, jusqu'à maintenant, aucune Caisse n'a fait faillite et n'a dû faire appel à la responsabilité illimitée des sociétaires, c'est en bonne partie grâce aux révisions approfondies effectuées par les inspecteurs professionnels de l'Union. Le nombre des Caisses révisées annuellement, qui était de 20 à 30 pour cent auparavant a dépassé le 80 pour cent durant ces dernières années. Une étape importante a été ainsi déjà réalisée vers le but poursuivi: la révision annuelle! L'Union est reconnue comme instance de révision officielle dans les cantons de Fribourg, Valais, Argovie et Grisons, où des arrêtés ont été promulgués au sujet de la surveillance des Caisses d'épargne.

Jusqu'en 1920, les bureaux de l'Union furent installés dans des locaux loués d'abord à Bichelsee, puis à St-Gall. En 1920, l'Union acquit un bâtiment au cœur de la ville de St-Gall et put ainsi installer commodément chez elle, ses différents services.

Lorsque, jetant ainsi un regard sur le chemin parcouru jusqu'ici par notre organisation centrale, nous considérons les grands services rendus à notre population campagnarde par l'Union Suisse et les Caisses de Crédit Mutuel groupées dans son sein, nous ne pouvons nous défendre d'un sentiment de profonde reconnaissance envers tous ceux qui, depuis la fondation de l'Union jusqu'à aujourd'hui, ont fidèlement contribué au développement de notre mouvement. Nous pensons particulièrement à tous ceux qui ont posé la pierre de base de l'édifice, et qui ont su, par leur ténacité et leur confiance inébranlable en l'avenir de la cause Raiffeiseniste en Suisse, surmonter les innombrables difficultés du début. Et parmi tous ces précurseurs, un nom reste particulièrement vivant dans nos cœurs. C'est celui du curé Traber, le grand pionnier Raiffeiseniste suisse, qui depuis deux ans repose à l'ombre du clocher de son église de Bichelsee.

Un regard vers l'avenir nous donne la joyeuse certitude que notre Union et ses membres continueront à se développer sur de modestes mais solides fondements. Partout des forces sont en œuvres, qui travaillent au triomphe de notre cause et dont on peut être absolument certain qu'elles continueront à respecter les principes fondamentaux de Raiffeisen consacrés par une pratique déjà longue. C'est dans cet esprit que l'Union réalisera à l'avenir encore les nouvelles tâches qui s'imposeront à elle avec l'accroissement de ses moyens d'actions.

La Caisse de garantie financière pour ouvriers agricoles et petits paysans

Cette institution, on le sait, a pour tâche de faciliter aux domestiques et aux fils de petits paysans, la reprise d'une exploitation agricole indépendante en se portant caution du crédit que les intéressés se font ouvrir à cet effet. Le montant maximum de la caution qu'elle assume se monte à fr. 5.000 pour les fermiers et à fr. 10.000 pour les acheteurs.

Le onzième rapport annuel de gestion qui vient d'être publié est une source de précieuse documentation pour tous ceux qu'intéresse le sort des paysans obérés et qui recherchent les moyens de leur venir efficacement en aide. Les ren-

seignements donnés dans le rapport et le récit d'expériences faites revêtent un intérêt tout particulier en ce moment, où il est question d'action de secours de tous genres pour améliorer la situation précaire des paysans. Pour les dirigeants de nos Caisses Raiffeisen, tous bien au courant des questions touchant au crédit rural, le rapport est également particulièrement intéressant, parce qu'il offre un aperçu des conditions générales dans lesquelles s'effectue l'octroi du crédit rural dans les différents cantons avec les taux appliqués, et aussi parce qu'il signale certains écueils auxquels il convient de prendre garde si l'on veut distribuer rationnellement et vraiment utilement le crédit rural.

...

La Caisse de garantie a été constituée avec un capital de fondation de 1,2 million de francs, qui lui a été remis par la Confédération, lors de la liquidation de la S. S. S. A ce fonds est venu s'ajouter un capital social de 550 mille francs et les réserves qui atteignent fr. 420.000. Cette situation financière montre que le cautionnement donné par la Caisse est de premier choix et que les prêts qui en profitent méritent de bénéficier de conditions spéciales.

Depuis sa fondation, en 1921, la Caisse de garantie n'a pas reçu moins de 3.991 demandes. La plus grande partie des requêtes ont dû être écartées d'emblée, parce que les solliciteurs ne remplissaient pas les conditions requises par les statuts, ou parce que l'examen des lieux et la taxe du domaine démontraient clairement que les prix ou les fermages exigés étaient trop élevés. Quatre cent dix-huit requêtes ont pu être prises en considération et la somme globale ainsi cautionnée est de fr. 2.546.726. Pour le dernier exercice, 41 cautions ont été données, pour une somme globale de 268 mille 500 francs. Ordonnées par cantons, les cautions assumées sont les suivantes: St-Gall, 50; Berne, 46; Vaud, 34; Lucerne, 22; Argovie, 22; Fribourg, 10; Genève 6, et ainsi de suite. Valais, Bâle-Ville, Nidwald et Glaris ne sont pas représentés.

Le rapport donne aussi un aperçu très caractéristique sur les taux qui sont appliqués par les différents établissements financiers aux prêts cautionnés. Le problème des taux revêt en effet une importance particulière pour l'agriculteur qui doit travailler exclusivement avec les capitaux empruntés. D'après les renseignements donnés, le taux moyen pour les prêts sur gage immobilier est 4,84 pour cent, et celui pour les autres crédits, de 5,13 pour cent. Les taux appliqués aux crédits cautionnés permettent une intéres-

sante classification par canton. A cette occasion, il est fort curieux de constater que la Suisse romande se signale encore tout spécialement par ses taux élevés. Nous trouvons, en effet, au premier rang, le canton de Vaud, avec 5,63 pour cent; viennent ensuite les Grisons avec 5,32 pour cent; Neuchâtel, avec 5,25 pour cent; Fribourg, 5,27 pour cent; Genève, 5,05 pour cent, etc. Le taux le plus bas appliqué se monte à 4 pour cent et le plus élevé à 6 et demi pour cent. La forme sous laquelle le prêt est accordé ne répond souvent encore pas aux vrais besoins de l'emprunteur. Ainsi bien qu'une hypothèque ait été constituée sur les immeubles achetés, une partie des prêts seulement ont été dispensés par les établissements bancaires, sous forme de prêt sur gage immobilier. Certains prêts sont effectués encore au moyen des billets renouvelables trimestriellement ou dans la catégorie des comptes-courants, où des commissions variant entre 1/8 pour cent et 1/2 pour cent par an, — dans un cas même de 1/8 pour cent par mois, — sont appliquées en plus de l'intérêt. Fort judicieuse est la remarque suivante que fait le rapport à ce sujet:

« La dispensation de crédits sous forme de billets, qui, malgré la constitution d'une hypothèque et le cautionnement d'une tierce personne, doivent être renouvelés tous les trimestres, tels que c'est souvent le cas en Suisse romande, ne saurait aucunement convenir à l'agriculteur, qui devrait pouvoir disposer de crédits à longs termes. De même, les crédits en compte-courant ne sont pour lui guère avantageux et de plus trop onéreux. En outre, avec des crédits de ce genre, le plan d'amortissement que nous établissons pour chaque prêt que nous cautionnons est rendu irréalisable ».

Malgré l'aggravation de la situation financière des petits paysans, la Caisse de garantie n'a subi que trois pertes pour une somme globale de 14.000 francs. Ainsi qu'il fallait s'y attendre, la baisse des prix des produits agricoles n'est pas restée sans répercussion sur la manière dont les bénéficiaires se sont acquittés de l'amortissement qu'ils sont tenus d'effectuer. D'après le plan d'amortissement, les remboursements sur les crédits cautionnés auraient dû être de fr. 73.910; 58.712 francs ont été versés. Le 37 pour cent des bénéficiaires n'ont rien versé du tout, le 20 pour cent n'ont payé qu'une partie, pendant que le 43 pour cent ont encore répondu entièrement à leurs obligations d'amortissement.

Le rapport cite quelques-unes des expériences faites par la Caisse au cours de ces dernières années, en prenant con-



Le Stand des Caisse Raiffeisen à la "Foire aux provisions", à Fribourg

La « Foire aux Provisions », qui a eu lieu à Fribourg, du 29 septembre au 10 octobre 1932, a été un expressif témoignage des efforts que fait l'agriculture fribourgeoise pour mettre en valeur ses produits et toutes les richesses de son sol.

En raison du rôle important qu'elles jouent aujourd'hui dans la vie économique et sociale du canton, les Caisse Raiffeisen fribourgeoises se devait aussi de participer à cette manifestation.

Dans un pavillon fort artistiquement

conçu et des plus suggestifs, les deux Fédérations cantonales ont donné aux visiteurs un aperçu complet sur la nature et le rôle de nos coopératives rurales d'épargne et de crédit, ainsi que sur le développement et la situation actuelle des 56 Caisse Raiffeisen fribourgeoises.

tact avec les milieux auxquels l'institution est destinée. Il constate qu'une grande partie de notre population campagnarde doit soutenir aujourd'hui une lutte difficile, qui pourrait conduire à des catastrophes si la baisse des produits agricoles devait s'accroître encore. La situation de plusieurs petits paysans est aggravée par le fait qu'ils ne trouvent plus d'occupations accessoires. Bien des familles qui cultivaient un petit domaine, envoyaient leurs enfants travailler en fabrique; aujourd'hui ces enfants sont sans travail et représentent une nouvelle charge pour le domaine. Malgré ces sombres conjonctures, il arrive encore trop fréquemment que ces domaines agricoles s'acquettent à des prix exagérés.

Nous citerons encore ici les constatations suivantes qui ont été faites par la Caisse financière dans ses relations avec les agriculteurs qu'elle cautionne. Ces observations sont semblables à celles que font aussi nos Caisse Raiffeisen lors de l'octroi du crédit rural d'exploitation dans nos villages:

« Ce serait méconnaître la réalité que de vouloir attribuer à la crise économique seulement, la ruine de trois familles (où la Caisse de garantie a subi des pertes. — Réd.). Nous avons essayé de tirer d'embarras l'un des bénéficiaires en lui faisant obtenir un appui financier du « Fonds de secours pour petits paysans, agriculteurs obérés et ouvriers agricoles ». Nous avons eu égard à sa famille (plusieurs enfants sont encore en bas-âge), cherché par tous les moyens à le maintenir à flot, mais en vain. Les deux autres bénéficiaires n'ont pas su rester à la hauteur des devoirs que comporte l'indépendance et n'avaient pas les qualités requises pour diriger aujourd'hui un domaine. Nous n'avons pas essayé de les sortir d'embarras, car l'expérience nous enseigne que, dans de tels cas, tout est voué à l'insuccès.

« Les expériences que nous avons faites ces dernières années, avec les agriculteurs que nous avons cautionnés, sont fort diverses. Malheureusement, parmi les personnes qui bénéficient des services de

« Ce serait méconnaître la réalité que de vouloir attribuer à la crise économique seulement, la ruine de trois familles (où la Caisse de garantie a subi des pertes. — Réd.). Nous avons essayé de tirer d'embarras l'un des bénéficiaires en lui faisant obtenir un appui financier du « Fonds de secours pour petits paysans, agriculteurs obérés et ouvriers agricoles ». Nous avons eu égard à sa famille (plusieurs enfants sont encore en bas-âge), cherché par tous les moyens à le maintenir à flot, mais en vain. Les deux autres bénéficiaires n'ont pas su rester à la hauteur des devoirs que comporte l'indépendance et n'avaient pas les qualités requises pour diriger aujourd'hui un domaine. Nous n'avons pas essayé de les sortir d'embarras, car l'expérience nous enseigne que, dans de tels cas, tout est voué à l'insuccès.

« Les expériences que nous avons faites ces dernières années, avec les agriculteurs que nous avons cautionnés, sont fort diverses. Malheureusement, parmi les personnes qui bénéficient des services de

notre institution, il se trouve également quelques agriculteurs et quelques familles qui ne cessent de nous présenter de nouvelles requêtes et desquels nous devons constamment nous occuper. Au moment où les intérêts et les amortissements arrivent à échéance, ils prétendent avoir eu des déboirs en ce qui concerne le bétail, des malheurs dans la famille et ils nous prient de surseoir à l'amortissement. Ils estiment même qu'un appui financier leur est tout à fait indispensable. D'autres, au contraire, bien que bénéficiant des mêmes conditions, obtenant pour les produits qu'ils écoulent les mêmes prix, et ayant peut-être même de la malchance à l'étable, ont, au jour de l'échéance, l'argent nécessaire disponible et sont qualifiés par leurs créanciers, auprès desquels nous nous renseignons, comme s'acquittant avec ponctualité de leurs obligations. En qualité de cautions, nous n'avons jamais à nous occuper des affaires de ces personnes-là. Mais tandis que celles-là crient au secours à la moindre alerte, celles-ci ont pour principe de faire appel avant tout à l'effort individuel. Où la femme ne fait pas preuve de qualités d'ordre et là où elle ne sait gérer avec parcimonie les quelques fonds dont elle dispose, en un mot là où elle ne se révèle pas une paysanne accomplie, c'est là que la situation est la plus critique. Il est certain qu'il faut avoir un peu de chance pour pouvoir améliorer peu à peu sa situation. Mais même pour ces familles-là, la chance ne peut rien, car elles ne savent pas, en général, s'adapter aux conditions qui leur sont faites. Et ce sont principalement ces gens-là qui croient avoir le droit de crier le plus fort et de se plaindre de la dureté des temps. Les temps actuels nous incitent à faire un retour sur nous-mêmes, à avoir un peu plus de confiance en notre propre force et à ne pas toujours gémir et nous lamenter si nous n'avons pas, pour cela, des raisons tout à fait sérieuses. La situation peut empirer encore. Nous nous trouvons actuellement en présence de faits vis-à-vis desquels la volonté de nos autorités et de nos dirigeants se révèle impuissante».

L'activité déployée durant le onzième exercice a donc prouvé une fois de plus l'utilité de cette institution fondée sous l'impulsion de l'Union suisse des paysans. Non seulement, elle a créé de nouvelles possibilités d'existence à de jeunes paysans capables, mais elle a également assisté nombre de débutants de ses judicieux conseils. Elle a accumulé également des trésors d'observations et d'expériences et donne aujourd'hui des renseignements de premières mains dont chacun peut faire son profit.

Les Organisations Raiffeisen Suisses en 1931

(Suite)

Activité de la Caisse Centrale

L'afflux des capitaux que les Caisses locales ne parvenaient pas à utiliser complètement dans leur cercle d'activité a provoqué une augmentation des placements auprès de la Caisse Centrale.

La somme du bilan a augmenté de 4,2 millions pour atteindre fr. 38 millions 554 mille 169,40. Ensuite de la diminution des possibilités de travail, le mouvement général d'affaires est de 50 millions inférieur à celui de l'année précédente, soit fr. 424,6 millions de francs. Des raisons identiques influencèrent également le résultat de l'exercice, lequel n'a pas augmenté en proportion de la recrudescence des fonds confiés. Le bénéfice net de l'exercice a été de fr. 181,054,55; fr. 95 mille ont été utilisés pour le paiement de l'intérêt maximum statutaire de 5 pour cent aux parts sociales et fr. 80.000 pour le versement au fonds de réserve qui atteint ainsi fr. 600,000. Par la libération de fr. 100.000 de nouvelles parts, le capital social versé atteint fr. 2,000,000; 944,000 francs restent encore exigibles, de sorte qu'en tenant encore compte de la garantie statutaire des Caisses affiliées, le capital de garantie et les réserves atteignent un chiffre de fr. 6,488,000. Les frais généraux ont encore diminué proportionnellement au chiffre du bilan; ils atteignent 0,49 pour cent alors qu'ils étaient de 0,51 pour cent l'année précédente; 0,33 pour cent concernant la Caisse Centrale et 0,16 pour cent l'Office des Révisions qui effectue les inspections à tarif réduit auprès des Caisses affiliées.

Les nouveaux dépôts confiés ont été utilisés tout d'abord pour l'octroi de crédits aux Caisses affiliées et pour des placements hypothécaires de premier choix dans le pays. Comme ils ne rapportaient plus que des taux infimes, la plupart des dépôts en banque ont été retirés et affectés à des buts identiques. La vague de défiance qui déferla sur le pays au cours de l'année incita la Direction à porter un redoublement d'attention à la question de la liquidité, ce qui eut pour conséquence de restreindre encore la rentabilité, des sommes allant parfois jusqu'à 3 et demi millions de francs ayant dû rester inutilisées. Bien que l'intérêt qu'elle recevait pour ses dépôts à vue en banque n'était que de 1/4 pour cent, la Caisse Centrale bonifia constamment néanmoins un taux de 2 et demi pour cent en compte-courant; il en résulta pour elle une perte d'intérêt importante d'autant plus sensible encore

qu'elle attribuait toujours un taux de 4 pour cent aux nouveaux dépôts à terme des Caisses bien que ces capitaux ne parvenaient à être placés que difficilement en papiers-valeurs de premier choix et ceci seulement avec un rendement de 3 et demi à 3 trois quarts pour cent.

Jamais encore depuis l'existence de l'Union, la Caisse Centrale n'a été placée devant une tâche aussi écrasante. Mais jamais encore, d'autre part, elle n'a procuré à ses Caisses affiliées des avantages aussi importants. N'a-t-elle pas, en effet, attribué aux Caisses des taux constamment plus avantageux que ne le justifiait la situation du marché de l'argent, alors qu'elle devait tenir à disposition pour assurer la capacité de paiement de ses sections, des sommes improductives considérables, et que outre cela les occasions de placements sûrs et lucratifs pour les investissements à longs termes se faisaient toujours plus rares?

Rapport de révision de la Caisse Centrale présenté au Conseil de Surveillance de l'Union par la Société fiduciaire et de révision S. A.

Nous avons l'honneur de vous présenter un rapport sommaire sur le résultat du contrôle de vos comptes annuels au 31 décembre 1931, auquel nous avons procédé.

Le bilan au 31 décembre 1931 présentant un chiffre de fr. 38,554,169,40, ainsi que le compte de profits et pertes accusant un bénéfice net de 181,054,55 francs sont conformes aux soldes donnés par les livres fondamentaux et auxiliaires, ainsi que par les inventaires et autres documents comptables.

Nous avons effectué l'inventaire au jour de la révision des titres et valeurs en portefeuille, ainsi que de la caisse et des coupons à l'encaissement; cet inventaire concordait exactement avec les soldes justifiés par les différents livres. A l'occasion d'un contrôle étendu de tous les prêts hypothécaires, nous nous sommes assurés de l'existence des titres et, par le moyen de sondages étendus, de leur effective valeur. Au surplus, nous avons aussi vérifié de nombreux comptes-courants débiteurs, en examinant également les garanties y relatives, et nous avons établi également la parfaite concordance des comptes-débiteurs et des comptes de banque avec les différents soldes justifiés par les livres.

Tous ces contrôles ont donné un excellent résultat, lequel nous a procuré une complète satisfaction.

Les portefeuilles des titres et des effets sont constitués exclusivement par des valeurs de premier choix, inventoriées au bilan au-dessous du cours officiel au 31 décembre 1931.

Nous nous plaisons à constater que la révision effectuée nous a laissé une bonne impression. Sur la base de nos constatations, nous avons acquis la conviction que votre Caisse Centrale est dirigée et administrée de façon correcte et consciencieuse. De leur côté, les Conseils de direction et de surveillance accomplissent leur tâche statutaire avec beaucoup de zèle et de soin.

Le constant développement enregistré par votre Union a produit une nouvelle augmentation du chiffre du bilan de votre Caisse Centrale de 4,3 millions de francs. La capacité de paiement (liquidité) du bilan continue à être excellente, puisque les passifs à vue sont couverts dans une proportion supérieure à 100 pour cent par des actifs réalisables à brève échéance. Cette situation est heureuse, car la liquidité joue un rôle très important auprès d'une organisation avec une structure semblable à la vôtre.

Nous vous avons donné ici le rapport sommaire de nos constatations générales. Au surplus nous nous référons à notre rapport détaillé du 29 mars a. c.

Zoug, St-Gall, 30 avril 1932.

Société fiduciaire et de revision S. A.
MULLER *ppa.* Dr STAMPFLI

Activité générale du Bureau de l'Union

A côté de la Caisse Centrale, les autres départements de la Centrale de l'Union ont déployé également une activité très étendue dont l'ensemble du mouvement a profité dans une très large mesure.

1. Les travaux particuliers du Secrétariat de l'Union

L'activité du Secrétariat de l'Union s'est exercée principalement en vue de l'augmentation du giron des Caisses et de la défense des intérêts généraux des Caisses vis-à-vis du public et des autorités, particulièrement lors de la promulgation et de l'application des lois et arrêtés. Le Secrétaire de l'Union est encore chargé de la direction de l'Office des révisions et du service de la presse. Soixante et une conférences, dont 27 par les soins des réviseurs de l'Union ont été données en vue de la propagande, en guise d'encouragement, et en vue de l'instruction des caissiers et des Comités. Ensuite de la grande expérience qu'elle possède dans le domaine du crédit coopératif, l'Union est en mesure de donner de précieux conseils à tous ceux que la fondation d'une Caisse de Crédit Mutuel intéresse. Là, où existent les bases requises par les statuts et où des possibilités de développement normal sont données, l'Union prête toujours son appui. Vu leur structure particulière, les Caisses Raiffeisen sont des organisations rurales par excellence, qui ne s'adaptent

pas aux milieux urbains. Sur la base des expériences déjà faites dans ce domaine et dans l'intérêt bien entendu du mouvement et des promoteurs eux-mêmes, l'Union ne peut soutenir en conséquence les initiatives qui pourraient être prises en vue de la fondation de Caisses Raiffeisen dans les villes.

Les Chambres fédérales poursuivent toujours l'étude de la révision du Code Fédéral des Obligations. Notre première intervention auprès de la Commission du Conseil des Etats en vue d'obtenir que le législateur se laissât davantage guider, à l'occasion de cette révision, par les besoins de la coopérative à caractère pur étant restées sans succès, nous avons adressé une nouvelle requête à l'assemblée plénière du Conseil des Etats en postulant à nouveau en faveur de l'institution de la révision obligatoire pour toutes les coopératives de crédit à responsabilité illimitée des sociétaires. Comme les difficultés qui se sont présentées durant l'année auprès de certains établissements financiers ont fait surgir la question du contrôle bancaire jusqu'auprès des autorités, nous osons espérer que les Chambres fédérales voudront bien tenir compte de nos revendications qui sont dictées par une longue et riche expérience dans ce domaine.

Dans le canton d'Argovie, la question du placement des fonds pupillaires auprès des Caisses Raiffeisen n'a pu être encore solutionnée, malgré nos interventions répétées (*). Le canton de Soleure, par contre, a adopté en novembre 1931, un arrêté prévoyant la possibilité pour les Caisses Raiffeisen de recevoir de semblables dépôts de tutelles.

Un cas des plus intéressants s'est présenté aussi dans le canton des Grisons. Deux Caisses ayant requis du Gouvernement cantonal la concession nécessaire pour pratiquer le prêt sur bétail, se virent refuser l'autorisation utile sous le prétexte que cette branche d'activité devait rester un privilège spécial de la Banque Cantonale. Le recours présenté au Conseil fédéral fut naturellement admis, cette décision tendancieuse du Gouvernement cantonal étant illégale et aucun motif ne pouvant justifier d'autre part un refus de cette autorisation aux Caisses Raiffeisen; dans ses considérants, le Conseil fédéral a fait ressortir au contraire, que ces dernières sont particulièrement bien placées pour effectuer ce genre de prêt, vu leur cercle d'activité limité.

Plusieurs fois encore au cours de l'exercice, l'Union a dû intervenir au-

près d'Etablissements de crédit qui refusaient, lors des demandes de transfert de créances à des Caisses Raiffeisen, d'effectuer la cession du titre hypothécaire au nouveau créancier. Il est intéressant de constater que dans les questions de gage immobilier, les anciennes usances cantonales parviennent à dominer encore sur les principes de droit unifié consacré par le Code Fédéral des Obligations en vigueur depuis 20 ans déjà.

Dans le canton de Lucerne, les Caisses Raiffeisen ont pris position sur la question de l'élaboration d'une loi cantonale relative à la surveillance des Caisses d'épargne, et ont communiqué au Département des finances qu'elles ne pouvaient qu'approuver un semblable projet. Sur la base des expériences faites dans d'autres cantons, l'application d'une semblable loi ne rencontre pas de difficultés particulières et elle contribue à renforcer la confiance en faveur des établissements de crédit sagement administrés.

2. L'activité de l'Office de revision

Les débâcles bancaires de l'étranger et les embarras avec lesquels furent aux prises certains établissements financiers de notre pays firent bondir de nouveau auprès du public et des autorités, la question de la révision professionnelle obligatoire des établissements financiers faisant appel au crédit public. Dès le début, les Caisses Raiffeisen Suisses ont fixé statutairement le principe de la révision professionnelle obligatoire par l'Union Centrale, et si le mouvement Raiffeiseniste a pu enregistrer une marche ascendante constante, il le doit certainement dans une large mesure aux révisions qui sont ainsi faites régulièrement depuis trente ans. Aussi ne pouvons-nous qu'appuyer le postulat de la révision obligatoire légale sous la réserve toutefois qu'elle soit confiée à des Associations de révisions ou des sociétés fiduciaires en dehors de toute ingérence officielle directe.

Ensuite de la crise de confiance extérieure et la multiplication des risques résultant de la situation précaire de l'économie générale, nous avons attribué cette année une attention toute particulière aux révisions des Caisses affiliées. Des 541 Caisses en activité à la fin de l'année 442, soit le 82 pour cent ont été soumises à la révision ordinaire, effectuée toujours à l'improviste, des réviseurs de l'Union. Quelquefois la révision principale a été suivie d'inspections complémentaires. Dans les cantons d'Argovie, Fribourg, Grisons et Valais où l'Union fonctionne comme instance officielle de révision dans le sens des arrêtés et lois concernant la surveillance des Caisses d'épargne, toutes les Caisses ont été inspec-

*) Cette question est aujourd'hui liquidée. Par arrêté du 24 sept. 1932, les placements de fonds tutélaires sont autorisés auprès des Caisses Raiffeisen comme auprès des autres banques.

tées. On s'efforce d'arriver partout à la révision annuelle afin de pouvoir faire bénéficier les Caisses de tous les enseignements de la vie pratique et des innovations introduites. Sans tenir compte du temps nécessaire à la rédaction des rapports remis aux organes dirigeants, chaque révision a nécessité en moyenne une journée et demie de travail. Auprès des nouvelles Caisses, la première visite est effectuée gratuitement et pour les autres révisions, l'Union ne perçoit en moyenne comme émoluments, que le tiers seulement de ses propres frais. La Caisse Centrale a affecté ainsi, durant l'année, à l'Office des révisions et aux Services pour la défense des intérêts généraux des Caisses affiliées, une somme de 63,492,28 francs.

Les vérifications effectuées ont donné en général un résultat satisfaisant, parfois excellent même. Au point de vue comptable, on peut enregistrer des progrès constants qui sont d'autant plus remarquables qu'auprès des neuf dixièmes des Caisses, les caissiers ne remplissent leurs fonctions que comme emploi accessoire et qu'ils ne disposent en bonne partie que d'une instruction primaire. A part quelques rares exceptions, tous les comptes et bilan ont été déposés à l'Union dans le délai statutaire échéant à fin mars. Septante-neuf Caisses ont eu encore recours aux services de l'Union pour la clôture de leurs comptes. Il y a donc progrès, puisque ce chiffre était de cent l'année précédente. Nous avons eu un seul cas d'abus de confiance à déplorer, lequel a pu cependant être liquidé sans aucun dommage pour la Caisse, grâce à l'intervention opportune de l'Union.

Les effets de la crise agricole se traduisent par un chiffre plus élevé d'intérêts en souffrance, ainsi que par une rentrée moins régulière des amortissements. Toutefois, nous avons l'impression que certains retards pourraient être évités encore en inculquant systématiquement aux débiteurs, des principes de discipline et de méthode. On peut certes user de patience et d'égards vis-à-vis d'un débiteur travailleur et honnête, que des circonstances spéciales ont mis dans des difficultés momentanées. Par contre, les Comités consciencieux sauront toujours prendre les mesures de rigueur qui s'imposent à l'égard de débiteurs négligents, qui ne sont pas travailleurs, sobres et économes. Vu la crise générale, les Comités doivent redoubler de prudence, de prévoyance et d'énergie, s'ils veulent sauvegarder toujours le prestige de leur association et les intérêts de leurs membres. Dans certaines Caisses, on a la ten-

dance à aller parfois trop loin avec les prêts sur hypothèque simple, suivant en cela, le déplorable exemple donné par certaines banques. S'il appert au premier abord qu'étant donnée leur nature, nos Caisses locales sont certainement moins sujettes à des crises de confiance et à des risques de « runs » que les autres établissements financiers, il n'est pas moins d'élémentaire prudence pour chaque Caisse de veiller toujours à une bonne stabilité du bilan en s'assurant également une liquidité suffisante, soit en règle ordinaire une réserve de disponibilités de 5 à 10 pour cent du chiffre des dépôts confiés. On ne saurait aussi assez mettre en garde les Caisses contre la tendance d'effectuer des prêts en dehors de leur cercle d'activité, dans le but d'obtenir un rendement supérieur. Une certaine prudence est indiquée aussi lors de la réception de dépôts importants du dehors, car il ne s'agit souvent que de placements momentanés, qui seront de nouveau mobilisés lors d'une reprise des affaires et que la Caisse ne peut de ce fait pas facilement utiliser. Les difficultés de l'époque actuelle rendent l'application de taux débiteurs favorables de plus en plus nécessaire. Dans ce but, et sans pour cela négliger les intérêts des déposants, il convient d'harmoniser toujours les taux-créanciers aux conditions générales en usage. Une politique saine d'administration appelle également, entre les taux-débiteurs et les taux-créanciers une marge capable d'assurer la couverture des frais d'administration, de verser un intérêt de 4 pour cent au moins aux parts sociales, et d'alimenter chaque année rationnellement le fonds de réserve. (A suivre).

A propos du taux appliqué aux prêts hypothécaires

Dans les cantons de Vaud et de Fribourg, comme dans d'autres cantons également, les organisations de paysans ont adressé dernièrement aux banques et aux établissements de crédit une requête tendant à l'abaissement des taux hypothécaires et à l'application de certaines facilités à leurs débiteurs obérés.

Pour ce qui les concerne, les Caisses Raiffeisen tiendront compte de cette requête en ce sens que, comme par le passé, elles s'efforceront d'appliquer toujours leurs conditions les plus favorables à leurs débiteurs. Elles ne feront du reste par là que d'appliquer leur programme ordinaire d'action.

Pour bien réaliser ce but, il importe pour les Caisses Raiffeisen d'adopter une politique financière absolument saine dans l'octroi des prêts et lors de la fixation

des taux-créanciers, en adaptant particulièrement ces derniers à ceux en usage auprès des établissements officiels (Banques Cantonales, etc.) C'est là un point du problème sur l'importance duquel on ne saurait assez insister.

Les taux que les Caisses Raiffeisen appliquent à leurs débiteurs pour le crédit d'exploitation ont été de tous temps déjà excessivement avantageux comparativement à ceux en usage auprès d'autres banques. Ne voyons-nous pas encore ces dernières réclamer aujourd'hui de leurs débiteurs agricoles des intérêts de 6,7 et même 8 pour cent, taux et commissions assimilés ! Comme elles sont gérées d'après les principes d'une institution à pure caractère d'utilité publique, les Caisses Raiffeisen n'ont pu logiquement alimenter leurs réserves qu'avec extrême parcimonie. Dans ces conditions, on ne saurait attendre d'elles, en plus des taux bas qu'elles appliquent, qu'elles participent encore directement à des actions de secours et d'assainissement en faveur de débiteurs obérés, en consentant encore à cette occasion des sacrifices volontaires considérables sur les intérêts et même sur le capital.

Si les Caisses ne peuvent pas participer directement à une action de secours financiers, elles peuvent par contre, travailler dans une mesure plus forte encore que par le passé, à la formation financière et professionnelle de leurs débiteurs, en les aidant à trouver par leurs propres forces, les moyens d'améliorer leur situation. Les dirigeants des Caisses locales peuvent remplir un rôle d'une haute portée dans ce sens, en maintenant à flot et en sauvant même parfois maintes situations en péril.

Mais il est trop tôt encore pour aborder ce problème d'action de secours directs aux agriculteurs obérés. Nous aurons l'occasion d'y revenir. A titre documentaire, nous ferons cependant entendre encore aujourd'hui sur la question de la baisse des taux, une voix qui n'émane pas de notre mouvement et qui de ce fait, suscitera auprès de nos lecteurs un intérêt tout particulier.

Sous la plume de son rédacteur en chef, « La Revue » de Lausanne publie de très justes considérations qui mettent à nu le cœur même du problème des taux agricoles, et qui dénotent de la part de l'auteur une compréhension très aiguë du problème. Voici les passages principaux de cet intéressant article :

« Les banques tiendront-elles compte de la requête de la Chambre vaudoise d'agriculture ? La fixation du taux de l'intérêt, il ne faut jamais l'oublier, échappe, en somme, au pouvoir de cha-

cun des établissements qui, dans le cas particulier, font le prêt hypothécaire; ce taux dépend davantage, en effet, de la situation du marché monétaire national et international que de la situation interne des banques créancières. C'est là une très vieille histoire...

« Nous pensons toutefois que l'on peut demander un effort aux banques et aux actionnaires des banques, mais dans une direction strictement limitée, soit: diminution du taux des comptes-courants débiteurs, du taux et des modalités des « billets » et, pendant les années de crise tout au moins, un abaissement des dividendes. Nous ne savons, pour le reste, si des mesures de ce genre pourraient amener un allègement appréciable des charges qui pèsent sur les paysans de chez nous. En tout état de cause, les banques ont un intérêt évident, présent et futur, à examiner dans tous ses détails, la demande qui leur est présentée par la Chambre vaudoise d'agriculture et à lui donner suite dans la mesure au possible ».

Et l'auteur termine son article de la marquante façon suivante:

« Pour le reste, ce ne sont pas, de façon générale, les banques connues et travaillant au grand jour, qui exigent de leurs débiteurs des taux exorbitants. Les agriculteurs obérés ont trop souvent recours, pour des raisons d'ordre psychologique, à de vagues établissements « financiers », dont l'activité se meut dans des limites incertaines, ou à des particuliers qui prêtent à la petite semaine et à des conditions meurtrières. Il sera toujours très difficile d'atteindre les usuriers de campagne, gens discrets et qui « tiennent » bien ceux qui les engraisent.

« Dans ce domaine aussi, toutefois, les agriculteurs peuvent se libérer, jusqu'à un certain point, de la tutelle des taux excessifs en multipliant le nombre des Caisses Raiffeisen, en organisant eux-mêmes leurs petits établissements de crédit, en les faisant vivre, en « solidarissant », si nous osons dire, beaucoup mieux qu'aujourd'hui leurs intérêts, en n'exerçant pas la ligne de tirailleurs à dix pas, mais la formation serrée; ils sont en mesure de se rendre à eux-mêmes des services qu'ils demandent encore à autrui.

« Il suffit de savoir et de vouloir ».

Dans la Fédération fribourgeoise romande

Le 3 octobre se tenait à Fribourg, la deuxième assemblée régionale romande du canton de Fribourg, groupant les Raiffeisenistes des districts de La Broye, du Lac et de la Sarine, représentés par 52

membres. Notre président, M. le rév. curé Raemy, ouvre la séance par la prière, puis souhaite une cordiale bienvenue à l'assistance, tout en remerciant spécialement M. Bucheler, réviseur central, qui honorerait l'assemblée non seulement de sa présence, mais encore d'une conférence fort utile.

Vient d'abord une belle causerie de M. Raemy, sur les devoirs du Raiffeiseniste épris de la beauté de sa mission. Il relate ensuite un incident qui fut un pavé lancé contre nos institutions de crédit mutuel, et fait appel à l'union bien étroite entre Raiffeisenistes. Voici le tour de M. Bucheler, notre réviseur, estimé en raison de la minutie avec laquelle il procède au contrôle annuel de nos Caisses. L'exposé du conférencier nous montre clairement le rôle grandiose des Caisses Raiffeisen durant la crise plutôt matérielle que traverse notre agriculture. L'importance de nos institutions est si grande, dit-il, que nous ne nous en rendons pas assez compte; mais de jour en jour nous voyons de plus en plus la pressante utilité de nos Caisses dans l'économie nationale et morale.

Puis dans des conseils pratiques, M. Bucheler nous parle de la révision, des objections sur la sévérité des réviseurs. C'est grâce à cette révision faite toujours à l'improviste, que maintes Caisses paroissiales et même des banques pourraient envier, que nos institutions jouissent d'une grande confiance auprès de nos populations et présentent une garantie incontestable et incontestée. Une sévère révision annuelle est un élément de sécurité. Le conférencier nous rappelle ce que trop d'établissements dont le but est l'affaire financière, ont oublié, à savoir que l'argent que nous manipulons n'est pas notre argent, mais de l'argent confié. Notre devoir est donc de garder le sens moral qui nous défend de gaspiller le bien d'autrui.

Nos Caisses sauront aussi maintenir au sein de nos populations paysannes la moralité dans les affaires. Hélas, la période d'après-guerre a affaibli cette bonne moralité d'autrefois. Ne s'est-il pas trouvé en effet, dans un congrès de paysans, à Brougg, des voix pour oser inciter à ne plus payer les intérêts si les taux ne baissaient pas? On voit que l'honnêteté n'est pas connue de tous.

L'assistance entière a bu ces paroles judicieuses du conférencier et lui en a témoigné sa satisfaction par de vifs applaudissements.

M. le président remercie encore M. Bucheler et les délégués; il encourage les membres du clergé et les administrateurs de nos Caisses, par ces paroles de Pie X.

Le grand Pape avait dit, en effet, au clergé français qui venait de fonder des syndicats et des Caisses agricoles: « Vous vous occupez des paysans, vous faites très bien, on les a laissés trop longtemps dans l'abandon; vous faites bien de vous occuper de questions économiques ».

On pose différents cas à M. le réviseur. Tous reçoivent une réponse claire. La plus importante des questions actuelles est celle-ci: « Que faut-il faire dans les cas d'intérêts arriérés par suite de la crise? » La Caisse, mieux que les banques, saura trouver la solution parce que ses Comités connaissent toutes les situations. On fera une nouvelle hypothèque, ou bien on demandera un supplément de caution ou encore on fera un engagement de bétail. Ce n'est évidemment pas l'idéal, mais ce sont des moyens indiqués en temps de crise. Quant aux amortissements en souffrance, il faut examiner chaque cas en particulier. On voit des paysans qui ne peuvent vraiment pas payer les amortissements promis, tant ils sont gênés; mais il y en a aussi qui trouvent de quoi acheter radio ou gramophone, vélo ou moto pour leurs enfants, tandis que leur bourse se refuse à payer les amortissements de bonne grâce. Le Comité de direction est compétent pour traiter chaque cas en particulier.

Au nom des congressistes, M. Ch. de Gottraux, président de la Caisse de Marly, remercie le Comité d'avoir organisé cette assemblée régionale toute familière, où l'on se sent bien uni et tout à son aise pour discuter de questions qui nous intéressent au plus haut point. Il émet quelques vœux personnels, spécialement sur la question de propagande. Il est aussitôt rassuré en apprenant ce que le Comité a déjà fait dans ce but. Ainsi notre Fédération, en commun avec les C. singinoises, a organisé un stand à la « Foire aux Provisions » de Fribourg. Un grand tableau graphique, dû au talentueux dessinateur et peintre qu'est M. Stéphan Demierre, à Bulle, indique clairement la marche progressive de nos institutions dans nos populations fribourgeoises. En outre, pour la même occasion, une plaquette a été éditée et mise à la disposition des visiteurs de la Foire; elle a été envoyée à toutes nos Caisses fribourgeoises, comme aussi à tous les syndics des localités du canton qui n'ont pas encore de Caisse Raiffeisen.

Cette cordiale assemblée prend fin par la visite à la « Foire aux Provisions », puis chacun rentre chez soi, se félicitant une fois de plus d'être Raiffeiseniste, avec un nouveau courage pour travailler au salut de la classe agricole par la Caisse de Crédit Mutuel Raiffeisen. T.

Nouvelles des Sections

PUIDOUX-CHEXBRES (Vaud).

In Memoriam

Dans l'espace de quelques mois, la mort a fauché trois membres du Conseil de surveillance de notre Caisse: M.M. E. Leyvraz, président; Louis Chevalley, à La Lôche, vice-président; et Ami Chevalley, fils de ce dernier. Les deux premiers ont été des membres fondateurs de notre Association; hommes intelligents et progressistes, ils entrevirent tout de suite le rôle bienfaisant de la nouvelle institution. Pendant près de vingt ans, ils exercèrent leurs fonctions avec le plus grand dévouement, la fidélité la plus scrupuleuse; ils ne ménagèrent ni leur appui, ni leurs conseils avisés et furent de ces sociétaires précieux qui élèvent le niveau moral et la tenue du groupement auquel ils se sont rattachés. Ils ont certainement bien mérité de notre Caisse. M. Ami Chevalley, ce citoyen au grand bon sens et sympathique à chacun, a été enlevé avant même d'avoir pu siéger.

Que les familles endeuillées veuillent bien agréer l'hommage respectueux de notre reconnaissance. S.

Extrait des délibérations

de la séance du Comité de direction de l'Union du 18 octobre 1932

1. Les conditions d'admission ayant été remplies, les nouvelles Caisses suivantes sont admises dans l'Union:

DALLENWIL (Nidwald),

LOMMISWIL et WINZNAU (Soleure).

L'Union compte ainsi actuellement 566 Caisses. Il y a eu déjà 25 nouvelles fondations en 1932.

2. Après étude approfondie des motifs à l'appui, l'approbation est donnée à 27 demandes de crédits spéciaux de Caisses affiliées, pour une somme globale de fr. 762.000.

3. La Direction de la Caisse Centrale présente le bilan intermédiaire au 30 septembre. Ce bilan accuse un chiffre de fr. 38.715.350, 97, et n'a pas subi de changement notable. A constater toutefois que l'apport d'argent frais a subi un arrêt pendant que d'autre part les besoins en crédit des Caisses vont en augmentant.

4. Taux d'intérêts. — Après avoir entendu un rapport très étendu sur la situation actuelle du marché de l'argent et après discussion, le Comité de direction décide de maintenir jusqu'à la fin de l'année les conditions actuelles de taux pour le compte courant.

5. L'inventaire et les comptes du Service des fournitures de l'Union (dépôt de registres, formulaires et matériel) arrêtés comme habituellement au 10 septembre, sont étudiés et approuvés. Durant la période 1931-1932, 4.313 envois ont été effectués pour une somme globale facturée de fr. 57.467,20 (l'an dernier: 3.729 envois pour fr. 60.077,70). Notre dépôt de fournitures s'est encore enrichi par de nouvelles éditions et compte actuellement 286 formulaires et registres différents en langues allemande, française, italienne et romanche.

6. Il résulte d'un rapport détaillé à ce sujet qui est présenté, que les deux organes de l'Union, le « Raiffeisenbote » en langue allemande et « Le Messager Raiffeisen » son confrère roman, paraissent actuellement à 9.200, respectivement à 3.100 exemplaires.

7. Quelques rapports de révision de Caisses dont l'administration a donné lieu à des observations spéciales, sont mis en discussion. L'approbation est donnée à des mesures de circonstances qui ont été prises en vertu des statuts et des principes fondamentaux.

8. Le Comité prend connaissance avec vive satisfaction du nouvel arrêté promulgué par le Gouvernement argovien le 24 septembre 1932, au sujet de l'administration des tutelles, arrêté qui autorise maintenant le placement des fonds pupillaires également auprès des Caisses Raiffeisen.

Communications du Bureau de l'Union

Correspondance avec l'Union

Pour éviter tout retard et faciliter le service, nous rappelons que la correspondance doit toujours porter l'ADRESSE DE L'UNION, et non l'adresse particulière des fonctionnaires du Bureau Central.

Préparatifs pour la clôture annuelle

La fin de l'année approchant à grands pas, M.M. les caissiers feront bien de commencer sans trop tarder les travaux préliminaires au bouclage annuel. On peut déjà, en particulier, calculer les intérêts et préparer les différents extraits.

Pour diminuer également le surcroît de travail qui incombe au Bureau Central à la fin de l'année, nous prions instamment M.M. les caissiers de commander maintenant déjà les différents formulaires qui leur sont nécessaires.

La fiévreuse agitation de la société moderne fait penser à un mouvement désordonné qui recherche son axe perdu.

Bibliographie

LE SALUT DU PAYSAN par la CAISSE RAIFFEISEN (Les Caisses Raiffeisen fribourgeoises), plaquette de 12 pages, publiée par la Fédération des Caisses Raiffeisen de Fribourg romand à l'occasion de son exposition à la « Foire aux Provisions ».

Déjà la maquette qui illustre la couverture est des plus suggestives. Elle représente un paysan au front soucieux et qui regarde avec découragement vers l'avenir. A côté de lui se tient la paysanne avec un enfant en bas-âge dans les bras. Le Raiffeiseniste vient en ami et consolateur de la famille, frappe sur l'épaule du paysan et lui offre les possibilités d'améliorer son existence.

La première partie est réservée à un article de M. Heuberger, secrétaire central, sur ce sujet: « Le Caisses Raiffeisen au point de vue social et moral ». L'auteur montre que ce qui fait la force de ces organisations rurales d'épargne et de crédit, c'est qu'elles reposent sur des principes foncièrement chrétiens, qu'elles répondent à un réel besoin, qu'elles disposent d'excellents moyens techniques et administratifs et qu'elles ont su s'adapter aux besoins de l'époque actuelle.

La seconde partie comporte un intéressant article de M. l'abbé Raemy, président de la Fédération fribourgeoise sur ce sujet: « Le rôle éducatif des Caisses Raiffeisen ». L'auteur présente la Caisse Raiffeisen comme une école de probité, de volonté, de prévoyance et de désintéressement. Il la montre ensuite enseignant l'aide réciproque, la solidarité chrétienne, le dévouement et la pacification. La vraie supériorité d'une commune se reconnaît aujourd'hui à la meilleure organisation de l'épargne et de la distribution du crédit local. M. Raemy engage donc chaque village à s'assurer les bienfaits d'une Caisse Raiffeisen.

Finalement, la publication contient de très intéressantes appréciations portées sur l'œuvre de Raiffeisen par les autorités fribourgeoises (Mgr Bovet, M. Python, M. Perrier, président du Conseil d'Etat; M. E. Savoy, conseiller aux Etats, etc.), et un tableau de toutes les Caisses Raiffeisen fribourgeoises actuelles.

Les personnes que cette publication intéresse, peuvent se la procurer au Bureau Central de l'Union.

Editeur responsable:

Union Suisse d. Caisses de Crédit Mutuel (système Raiffeisen), St-Gall.

Imprim. A. Bovard-Giddey, Lausanne.